

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

L'inscription dans notre établissement est conditionnée par une signature figurant dans le dossier d'inscription, attestant la prise de connaissance de ce règlement et son acceptation en tous ses termes.

PREAMBULE :

Votre enfant va fréquenter le Relais des Mamans, première et grande étape, en dehors de son environnement familial, de sa préparation à sa future scolarité.

Il y fera des découvertes, des conquêtes autonomes, des apprentissages qui lui permettront d'aborder sereinement l'école maternelle (Vivre ensemble, activités motrices, langagières, manuelles, logiques... dans un contexte ludique et créatif favorisant son autonomie et l'engageant progressivement à de nouvelles acquisitions).

L'inscription dans notre établissement implique, donc, pour les familles, l'engagement d'une fréquentation régulière.

INSCRIPTIONS :

Documents à fournir lors de l'inscription :

- Fiche de renseignements ci-jointe complétée et signée (confidentialité assurée).
- 6 photos (à renouveler à chaque réinscription)
- Un extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille.
- Photocopie du carnet de vaccinations.
- Certificat médical attestant que l'enfant est « apte à fréquenter l'école maternelle » et qu'il est à jour pour ses vaccinations. (à renouveler à chaque réinscription)
- En cas de séparation ou de divorce, la copie de l'extrait de jugement de la garde de l'enfant à l'un des parents.
- S'il y a lieu, photocopie de la carte d'identité de la personne ayant la garde de l'enfant.
- L'approbation du règlement intérieur
- Le règlement des frais d'inscription + le règlement du 1er trimestre

L'ADAPTATION :

Une période d'adaptation en début d'année est indispensable pour les enfants qui fréquentent la première fois un jardin d'enfants. Elle permet à chacun, éducatrices, parents, enfants de faire connaissance, d'établir une relation de confiance mutuelle pour que chaque enfant se sente sécurisé. Cette période prépare également la séparation parents /enfants. Pendant environ quinze jours, l'enfant prendra progressivement connaissance des rythmes, espaces et adultes de l'école. L'enfant viendra dans un premier temps accompagné d'un ou de ses 2 parents puis seul.

FONCTIONNEMENT

Le Relais des Mamans est ouvert du lundi au vendredi, excepté le mercredi après- midi.

Horaires de fonctionnement de la classe :

Les matinées : de 8 h 00 à 12 h 00

Les après-midi : de 14 h 00 à 17 h 00

Horaires d'ouverture et de fermeture :

| | Matinée | Après-midi |
|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Accueil | 7 h 45 à 9 h 00 | 13 h 45 à 14 h 30 |
| Sortie | 11 h 30 à 12 h 00 | 16 h 30 à 17 h 00 |

Il est recommandé toutefois, pour le bon déroulement de la classe :

- de déposer votre enfant le matin à **8h15**, l'après midi à **14h00**
- de récupérer votre enfant à **12h00** et à **17h00** l'après midi.

Un enfant qui arrive en retard peut pénaliser l'enfant et déranger sa classe ; par ailleurs l'attente pour un enfant peut être source d'angoisse et parfois de souffrance.

Permanences :

Nous tenons à votre disposition une permanence payante au delà de 17h15 et les mercredis de 12h30 à 13h00.

La rémunération sera attribuée directement à l'aide maternelle qui sera en permanence.

Fréquentation :

Enfants inscrits en nurserie de 12 mois à 2 ans: Pour les parents qui le souhaitent, les inscriptions peuvent se faire en demi-journée le premier trimestre en fonction du rythme de l'enfant. Toutefois le passage en journée peut être envisagé au début du 2ème trimestre.

ATTENTION ! L'école ne peut s'engager à répondre positivement à toutes les demandes d'accueil en journée. Les places sont attribuées en fonction des possibilités d'accueil et de l'ordre d'arrivée des demandes.

Enfants inscrits en toute petite section de 2 à 3 ans ,en petite section de 3 à 4 ans et en moyenne section de 4 à 5 ans : L'enfant fréquentera notre établissement obligatoirement toute la journée.

Absences :

La direction doit être prévenue par téléphone en cas d'absence de plus de deux jours.

L'enfant absent plus de 5 jours consécutifs devra présenter un certificat médical attestant que son absence n'est pas due à une maladie contagieuse.

Une absence d'une durée de plus de quinze jours non justifiée par les parents risque d'entraîner la radiation de l'enfant de notre établissement.

SECURITE

Arrivée de l'enfant :

La personne accompagnatrice est responsable de la conduite de l'enfant jusqu'à la classe. L'enfant doit être confié à un membre de l'équipe.

Fin de journée :

Les familles doivent venir chercher leurs enfants dans les salles de classe.

En cas d'impossibilité de la famille, une personne clairement identifiée et présentée par les parents ou le responsable légal de l'enfant, est autorisée à venir le chercher.

Elle devra présenter une pièce d'identité à la direction.

Sécurité routière :

Il est recommandé instamment aux accompagnateurs de respecter les lois de sécurité routière autour de l'établissement : stationnement encombrant la circulation, vitesse, marche arrière inutile pour gagner quelques mètres, ouverture de la portière donnant sur la chaussée... peuvent représenter un danger pour vos enfants. Merci de respecter et de faire respecter ces lois élémentaires dans l'intérêt de tous.

L'institution de l'école décline toute responsabilité en cas de problème survenu en dehors des temps de prise en charge par l'équipe.

Vie pratique :

Il est formellement interdit aux enfants et aux parents d'introduire dans les locaux tout médicament et tout objet susceptibles de provoquer des accidents.

Liste d'objets interdits dans les locaux de l'école :

Objets de valeurs (bijoux, vêtements de luxe, sommes d'argent, ...)
Friandises (chewing-gum, bonbons, sucettes, ...)
Objets tranchants, pointus, ... (couteaux, allumettes, briquets, pétards, parapluie ...)
Billes ou objets sphériques (tels que les contenants des œufs "Kinder" en plastique pouvant provoquer un étouffement, ...)

Liste des fournitures à avoir en classe

Des chaussures confortables : pantoufle, espadrilles
Une boîte de mouchoirs doux.
Une tenue vestimentaire de rechange.
Des couches.
Des lingettes ou serviette nettoyante.
Des biberons si nécessaire.
à prévoir dans le cartable un bavoir ou une serviette ainsi qu'une bouteille d'eau .

Il est demandé aux parents d'écrire le nom de leurs enfants sur les objets, vêtements, sacs, ... ce qui évitera les confusions.

Pour des raisons de sécurité, les écharpes (pour les temps froids, une cagoule est plus efficace et sans danger), et les chaînes ou colliers autour du cou sont interdits. Les lacets et les cordons de serrage des anoraks ou parkas doivent être raccourcis au maximum afin d'écartier tout danger.

Pour aider à l'acquisition de l'autonomie, nous recommandons aux parents de vêtir les enfants d'une manière confortable et pratique : évitez les ceintures, bretelles, bodys....vêtements trop serrés empêchant l'enfant d'être à l'aise dans ses mouvements.

HYGIENE- SANTE

Les enfants accueillis au jardin d'enfants doivent être en bonne santé. Tout état fébrile ou nauséux nécessite un maintien à domicile. En cas de maladie infantile contagieuse (Varicelle, rougeole, rubéole, roséole, scarlatine) ou de rhino-pharyngite, conjonctivite, gastro-entérites, ... les familles sont tenues d'en informer les responsables dans les plus brefs délais. Il sera demandé un certificat médical permettant de reprendre l'école sans risque de contamination des autres enfants.

Tout au long de l'année, il est recommandé aux familles d'être vigilants quant à la recrudescence des poux et d'agir vite et efficacement. (faire des traitements préventifs et traiter énergiquement têtes, vêtements et literie, dès l'apparition de poux ou de lentilles..) L'école doit être prévenue afin de pouvoir avertir les autres familles. Par ailleurs, les ongles doivent être coupés régulièrement. Le personnel de l'école n'est pas habilité à soigner les enfants hormis les « petits soins ». Les familles sont donc tenues de venir chercher leur enfant malade après l'appel de l'école, dans les plus brefs délais, afin de consulter leur médecin.

En cas d'urgence (maladie, accident, blessure,...), les responsables de l'école le conduiront à la clinique la plus proche (Clinique TINGIS), sauf avis contraire de la famille.

Le responsable légal en est immédiatement informé. A cet effet, il doit toujours fournir **des coordonnées téléphoniques à jour** auquel il peut être joint aux horaires de fonctionnement de l'école.

Si pour des raisons majeures, il est impossible de se conformer au vœu de la famille, il sera conduit à la clinique TINGIS

Alimentation :

Les goûters sont collectifs. La responsable de classe proposera en début de semaine, à chaque parent l'achat d'un ou des produits composant le menu de la semaine.

Cantine :

Les repas de midi peuvent être pris à l'école. Les parents qui le souhaitent doivent fournir le repas dans une boîte alimentaire hermétique marquée à son nom. Les repas seront mis au frais immédiatement et réchauffés s'il y a lieu aux fours micro-onde. Bien entendu les parents sont tenus de prévenir l'équipe en cas d'allergie alimentaire.

SORTIES SCOLAIRES :

Les sorties sont organisées dans le but d'approfondir les thèmes abordés en classe. Toutes les mesures de sécurité sont prises en compte. Un courrier vous sera adressé à chaque sortie pour obtenir votre autorisation.

TARIFS – PAIEMENT

Une note d'information détaillée faisant figurer les tarifs et le calendrier de recouvrement, est remise au moment de l'inscription. Le règlement est à effectuer à la direction par chèque ou espèces avant la date limite de versement. **Tout trimestre commencé est dû.**

Les absences ou changement d'école pour convenance personnelle des parents ne donnent pas lieu à un remboursement.

En cas de non paiement à la date limite et après émission d'un rappel, la direction adressera un dernier avis précisant que l'enfant ne sera plus accepté en classe si le paiement n'intervient pas avant la nouvelle échéance.

RESPONSABILITE – ASSURANCE

Notre institution est assurée auprès d'ASSURANCE RKAINA, courtier auprès de la compagnie d'assurance SANAD. Les enfants sont assurés par une responsabilité civile des établissements d'enseignements scolaires.

Adresse de notre courtier :

1, Place IFRIKIA-TANGER- [Tel: 0539941139](tel:0539941139) – Fax: 0539322064

Le présent règlement est applicable à compter de la date de rentrée de l'enfant.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de la confiance que vous nous accordez en nous confiant votre enfant.

Signature des Parents
suivie de la mention « lu et approuvé »